



Déclaration préalable UNSA Éducation

CSA départemental

Formation spécialisée SST

Jeudi 27 juin 2024

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les membres du CSA départemental-Formation Spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail,

A la rentrée de septembre 2024, l'Éducation nationale accueillera son cinquième Ministre en l'espace de deux ans. Un tel turn-over, pour reprendre l'expression désignant la rotation des effectifs d'une entreprise, interroge quand le Président affirme que « *L'éducation est la première des priorités* ».

Après l'intérim/intermède de Madame Oudea-Castera qui aura duré quelques semaines, voilà que la dissolution de l'Assemblée nationale décidée le 9 juin, nous laisse dans la plus grande expectative... 3 semaines pour engager l'avenir des 3 prochaines années du pays, pour le meilleur ou pour le pire.

A l'Éducation nationale, les années se suivent et se ressemblent...

Les résultats du baromètre annuel de l'UNSA Éducation auquel ont participé près de 50 000 agents paraîtront en septembre et nous diront si cette tendance « *à un malaise croissant et inquiétant* » pour reprendre les mots de notre ancien secrétaire général, Frédéric Marchand, se poursuit ou non.

Il faut dire qu'après la mise en place du *Pacte* en 2023, puis du *Choc des savoirs en 2024*, les équipes pédagogiques sont mises à rude épreuve par des équipes ministérielles dont la durée de vie s'avère de plus en plus courte... Il est d'ailleurs hautement probable que le prochain gouvernement impose encore de nouveaux changements.

Les chefs d'établissements, enseignants, AED, AESH, infirmières scolaires ne sont pas les seuls à être largement mis à contribution par tous ces bouleversements permanents qui n'endiguent en rien la crise que connaissent nos métiers et qui se traduit par une crise du recrutement. Nos collègues administratifs peuvent en témoigner... Au malaise ambiant s'ajoutent parfois « *des outils qui aggravent les risques psychosociaux* » pour reprendre une fois de plus les mots de Frédéric Marchand. C'est le cas du nouveau logiciel financier des collèges et lycées Op@le dont la mise en œuvre a entraîné pour beaucoup une dégradation des conditions de travail qui s'est traduit par des arrêts maladies voir même des départs. C'est pourquoi, l'intersyndicale appelle à un moratoire et un arrêt du déploiement forcé.

Notre thématique de travail annuelle « *La prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers* » nous aura permis de rencontrer un nombre important d'acteurs d'une grande diversité. A la lumière de ces échanges, il apparaît que « *tout n'est pas possible en matière d'inclusion en milieu scolaire ordinaire* » pour citer une dernière fois Frédéric Marchand. Le sentiment de culpabilité de nos collègues du à l'impression de ne pas en faire suffisamment démontre leur professionnalisme et leur engagement sans faille pour la réussite de tous leurs élèves.

Cette ambitieuse école inclusive réclame des moyens humains, matériels et donc financiers pour qu'elle ne se fasse pas au détriment de la santé de nos collègues, et notamment, AESH et enseignants qui sont en première ligne, si l'on ose parler ainsi.

Il est une ressource qui contrairement à ce qu'affirment certains, ne coûte pas cher mais manque terriblement, c'est le temps. Le temps de se rencontrer, le temps de se concerter, le temps de se former. Nos collègues ont constamment la sensation de courir après lui ; comme beaucoup de nos concitoyens me direz-vous, ce qui pose évidemment d'autres questions sociétales.

En définitive, en politique comme en matière d'éducation, VITE et BIEN, sont deux choses qui vont rarement ensemble.

Merci de votre attention.